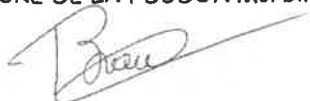


Bulletin d'inscription individuelle

- La présente demande d'intervention pour le traitement de la chenille processionnaire du pin est à remplir complètement et sera retournée à la FDGDON Morbihan pour le 5 septembre 2022 au plus tard, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de :
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité (hauteur maximum des pins : 20 mètres)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
 - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété et, éventuellement, de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + Adresse résidence principale
NOM : _____ Prénom : _____
N° : _____ Rue : _____
Code Postal : _____ VILLE : _____
Téléphone : _____
Adresse précise du lieu de traitement
N° : _____ Rue : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Nombre <u>exact de pins</u> : _____ Nombre de sites : _____
Précision sur l'emplacement des pins : _____
Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____
Accès à la propriété
<input type="checkbox"/> Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (<u>largeur disponible : 1,50 m</u>), portail non fermé à clé,...
<input type="checkbox"/> Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant le traitement.
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées sur ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre du prestataire : <u>FARAGO Bretagne.</u>
SIGNATURE DU CLIENT : SIGNATURE DE LA FDGDON Morbihan :
Date : _____ 

NB : Pour la chenille du chêne, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en Février 2023.